



Communiqué de presse

Projet de loi la procédure civile

Le ministre de la Justice, Koen Geens, a présenté aujourd'hui au Conseil des ministres le projet de loi modifiant le Droit de la procédure civile.

Ce projet de loi adapte la procédure civile et l'organisation judiciaire pour arriver à des procédures plus rapides et plus efficaces, sans que la qualité avec laquelle la justice est administrée en soit affectée. Cela ne profitera pas seulement aux citoyens qui pourront ainsi s'attendre à un traitement plus rapide de leur cause, mais aussi aux acteurs judiciaires qui voient considérablement améliorés leurs processus de travail.

A cet effet, le projet prévoit notamment :

- la possibilité pour toutes les instances judiciaires, les avocats, les huissiers et les notaires de communiquer électroniquement entre eux de manière juridiquement valable
- une utilisation plus efficiente des juges, en limitant le recours à des chambres à trois juges
- le recouvrement plus rapide et moins coûteux des créances incontestées
- la simplification de l'obligation de motivation du juge, au moyen de l'obligation imposée aux parties de structurer leurs conclusions
- d'éviter les avis inutiles en rendant facultatif l'avis du ministère public dans les affaires civiles
- la diminution du nombre de jugements par défaut par la suppression de la sanction lorsque le jugement n'a pas été signifié dans l'année
- la limitation des possibilités d'interjeter immédiatement appel
- la suppression de l'effet suspensif de l'appel à un degré supérieur, afin de réduire le nombre d'appels inutiles
- l'élargissement des possibilités pour les juges de continuer à exercer leurs fonctions après la retraite

Toutes ces propositions découlent du Plan Justice proposé précédemment. Ce projet de loi est une traduction de ce plan et il sera suivi par 3 autres avant la fin de l'année. Après avis du Conseil d'Etat, le projet sera déposé au Parlement. Le ministre espère que le projet de loi puisse être voté pour l'été après discussion au Parlement.

Vous trouverez en annexe davantage d'informations sur les sujets abordés dans le projet de loi.

Porte-parole: Sieghild Lacoere : 02 542 80 75 - 0472 55 28 45 –
sieghild.lacoere@just.fgov.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Justitie
Waterloolaan 115
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles

.be



Le Ministre de la **Justice**